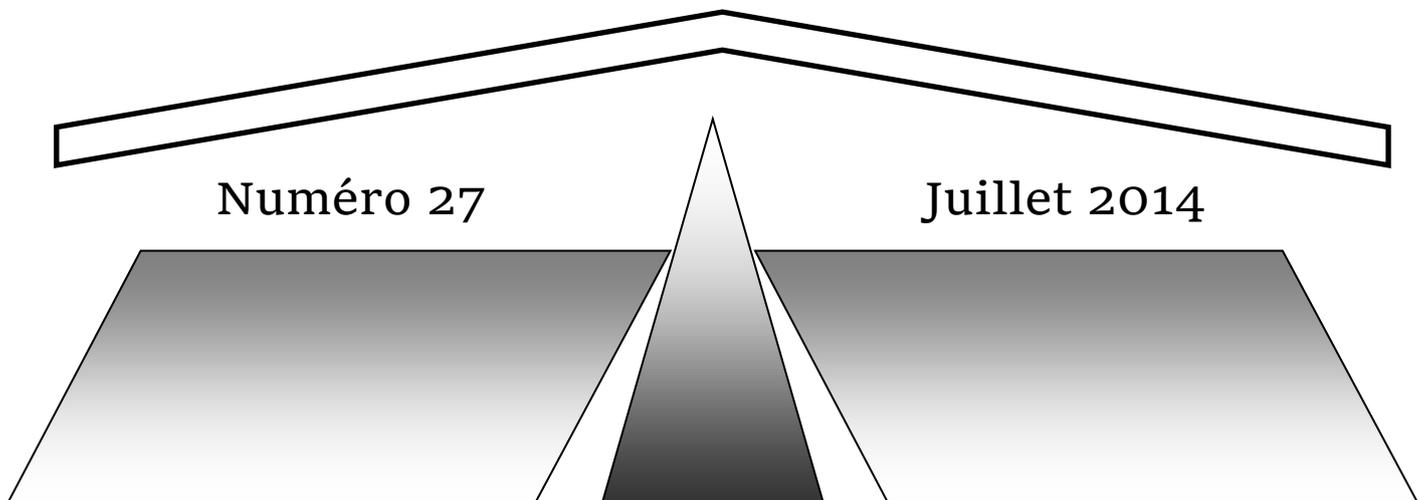


# *Le P'tit Roppois*



# POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : [mairie.roppe@wanadoo.fr](mailto:mairie.roppe@wanadoo.fr)  
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30  
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : M. Jean DECHAMBENOIT : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Benjamin MARIE ☎ 03 84 29 86 98 📠

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20  
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

## URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MEDECIN DE GARDE : ☎ 39 66  
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 05 53 ou 115  
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

## SANTÉ

AMBULANCES : Ambulances Taxis DSA et Lion 6 rue de Copenhague – BELFORT : ☎ 03 84 27 50 36

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 57 40 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15  
GUERMONPREZ Marie-Pierre 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06  
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE  
PIERRE Aloïse 1a rue du Commandant Arnaud - ROPPE ☎ 03 84 54 34 06  
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHEPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

MEDECINS : BOBEY Pierre 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 84 84 - 03 84 36 00 58  
MARQUSET Delphine 1B rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 03 84 29 99 30  
MONTES Thierry 5 rue de Denney – ROPPE ☎ 03 84 29 98 98

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

## ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55  
bureau ouvert du lundi au vendredi de 12H30 à 15H30

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33 France Télécom : dérangements ☎ 10 13  
ERDF (*raccordements etc.*) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90  
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),  
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

## L'EDITORIAL

Chers Roppoises et Chers Roppois,

En raison des événements, notre support de communication a pris exceptionnellement un peu de retard dans sa publication, mais en ce qui nous concerne, notre souci de communiquer ne varie pas pour autant. Voici donc un résumé des événements de ce premier semestre de l'année 2014.

La conjoncture reste difficile pour tout le monde et le contexte plus que morose. Malgré tout, il y a quand même des motifs de satisfaction. Comme promis, nous n'avons pas touché aux taux d'imposition communaux, bien que l'Etat ne se soit pas privé de taxer un peu partout. Espérons qu'on pourra maintenir le cap car des jours peu glorieux sont annoncés avec les baisses de dotations, des transferts de charges, et l'obligation d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires.

Pour les améliorations de sécurité routière, nous avons été plutôt bien dotés. Nous serons aidés à ce titre pour l'installation d'un radar pédagogique sur la RD 22 rue de Vétrigne à l'entrée de l'agglomération. De même, une signalisation plus efficace pourra être installée pour le passage piéton vers le pont de l'Autruche.

Dans le domaine scolaire, les quatre classes de l'école élémentaire sont de nouveau assurées à la rentrée et deux nouvelles enseignantes exerceront chez nous. Les deux maîtres resteront en poste. 97 élèves sont attendus. Pour la maternelle, il y a 65 élèves et l'ouverture de la troisième classe devient définitive. En ce qui concerne l'instauration des nouveaux rythmes scolaires, nous n'avons plus le choix. Pour la rentrée prochaine, il faudra que cela se fasse quoi qu'il en coûte. Un article est consacré à la nouvelle organisation qui en découle.

La nouvelle restauration, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs sont rentrés dans un rythme soutenu car l'effectif annoncé est en augmentation, mais en même temps les règles d'encadrement seront plus contraignantes, donc plus coûteuses, encore une dépense imposée.

Les travaux de l'été dans la commune sont donc moins conséquents, budget oblige, les rythmes scolaires passant par là. Ce sera surtout la suite des travaux d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la rue de Phaffans, puisque la mise en souterrain des réseaux est quasiment terminée.

Mais un événement majeur vient d'arriver. L'ancienne propriété de menuiserie où s'était installé le garage Jet Pneu puis New Jet Pneu, avait été achetée par la commune dans le but d'installer progressivement les ateliers municipaux dans la partie restée libre suite à l'arrêt de l'entreprise « Les Peintres Réunis ». Malheureusement les locaux viennent d'être ravagés par un incendie, et il ne reste plus que les murs ! Dure réalité. Un article y est consacré.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 27<sup>ème</sup> édition du P'tit Roppois et vous souhaite une bonne rentrée.

*avec mes cordiales salutations*  


# ETAT CIVIL DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2014

## NOS JOIES ...

## Naissances

	<p>03 février 2014  <b>FLEURIEAU Joshua et FLEURIEAU Abygaëlle</b>  <i>de FLEURIEAU Stéphane et MARGAINE Céline</i>                  21 avenue du Général de Gaulle</p>	
<p>09 février 2014  <b>REDON Raphaël Louis Jean</b>  <i>de REDON Jean-François et MARONNE Murièle</i>                  60 rue des Chézeaux</p>	<p>1<sup>er</sup> avril 2014  <b>HEIL Eloïse Isabelle Nadine</b>  <i>de HEIL Cédric et BLAMPAIN Claire</i>                  60 B rue des Chézeaux</p>	
<p>03 avril 2014  <b>LAABANY Jawad Nahil</b>  <i>de LAABANY Mohammed et BOUDRIJ Najat</i>                  9 rue Sous le Vernois</p>	<p>19 mai 2014  <b>TORNARE Hugo Tiago Louis</b>  <i>de TORNARE Christelle</i>                  1 A rue du Commandant Arnaud</p>	
<p>14 juin 2014  <b>MASSON Paul</b>  <i>de MASSON Antoine et BOURQUIN Audrey</i>                  25 rue des Chézeaux</p>	<p>20 juin 2014  <b>BOULET Capucine Marie Catherine</b>  <i>de BOULET Julien et CHOULET Coraline</i>                  60 C rue des Chézeaux</p>	
<p>24 juin 2014  <b>FRELIN Clément Emeric Thomas</b>  <i>de FRELIN Matthieu et NONDIER Cyrièle</i>                  12 rue des Champs Fourchins</p>	<p>26 juin 2014  <b>ROPAULD Matéo Simon</b>  <i>de ROPAULD Frédéric et GENET Aurélie</i>                  60 B rue des Chézeaux</p>	

## Mariages

<p>15 février 2014  <b>BAGUEREY Olivier</b>                  et  <b>BAILLEUX Amélie</b></p> 	<p>10 mai 2014  <b>BAUMONT Fabrice</b>                  et  <b>EICH Delphine</b></p> 
 <p>17 mai 2014  <b>LINCK Géoffroy</b>                  et  <b>FERDJANI Samira</b></p>	 <p>24 mai 2014  <b>ZINDY Emmanuel</b>                  et  <b>SIMONETTI Fanny</b></p>
<p>31 mai 2014  <b>LAFFAY Guillaume</b>                  et  <b>AFFOLTER Adeline</b></p> 	



## LE 11 AVRIL 2014, LUCIE FRELIN AVAIT 100 ANS

Elle avait rendez-vous depuis 1 an pour ce 11 avril 2014, elle a respecté son engagement ! C'est avec une grande émotion que nous avons pu souhaiter « Bon Anniversaire Mammie Frelin ». En effet elle est née à Roppe le 11 avril, mais c'était en 1914. Toute la famille était auprès d'elle pour fêter l'évènement.

Il s'agissait en tout premier d'immortaliser cet anniversaire, le premier dans la commune pour une centenaire. Un arbre, du nom de Gynkgo Biloba, appelé aussi arbre aux quarante écus, a été planté dans l'espace vert situé rue de Phaffans à l'angle de la rue du Château, tout près de chez elle. Le Ginkgo Biloba est très prisé en ornement pour la belle coloration jaune de son feuillage à l'automne. C'est le seul arbre à avoir survécu à Hiroshima.



Mammie Lucie est née le 11 avril 1914 de parents agriculteurs ; elle a donc grandi sous la première guerre mondiale. Elle a mené la ferme paternelle avec son époux, puis seule, assistée de ses deux fils, Hubert né en 1943 que tout le monde appelait affectueusement Coco qui nous a malheureusement quittés bien trop tôt et Lionel né en 1947. L'élevage de bovins et la production laitière n'ont pas de secrets pour elle.

Sa famille s'est agrandie au fil des ans et elle est grand-mère de six petits-enfants, et de neuf arrières petits-enfants et, titre suprême, arrière-arrière grand-mère. Quel bonheur !



Mammie Lucie a quelques passions. Je citerais parmi elles le jardinage, les fleurs, la lecture, les cartes et le scrabble. Bref elle ne trouve jamais le temps long, entourée de l'affection de sa famille, qui lui a offert une très belle réception au Château Lesmann. Mme LEBRIS lui a offert avec un bouquet de 99 roses, la centième étant fixée à son revers.

Rendez-vous à l'année prochaine pour commencer une nouvelle série !

# MERCI !

Chers Roppoises et Roppois,

Par la présente, nous tenons à vous remercier de vous être déplacés aussi nombreux pour élire votre nouvelle municipalité. Avec une participation de 69 % notre commune aura démontré, s'il en était besoin, son fort attachement aux valeurs de la démocratie.

Nous remercions plus particulièrement toutes celles et ceux d'entre vous qui nous ont fait confiance par leurs suffrages, mais nous aurons aussi une oreille attentive pour ceux qui ont cru autrement, soit en faisant valoir leur droit au « crayonnage » de certains noms, soit en s'abstenant. Grâce à ce soutien massif, 89 % des suffrages exprimés, c'est toute notre équipe qui va pouvoir se mettre au service de toutes et tous, sans tarder pour mettre en œuvre les projets que nous avons présentés. Mais des jours sombres sont annoncés, les dotations, déjà en baisse, vont encore être diminuées, et les charges obligatoires relevées. Nous ferons tout pour maintenir le cap.

Merci encore, et soyez sûrs de notre total dévouement au service de toutes et tous.

## L'équipe de la Liste d'Intérêt Communal.

				
Louis <b>HEILMANN</b> Maire <i>3 Chemin des Mines</i>	Jean-François <b>ROUSSEAU</b> 1 <sup>er</sup> adjoint (Urbanisme) <i>12 rue d'Eguenigue</i>	Denis <b>HAEGELIN</b> 2 <sup>ème</sup> adjoint (finances et communication) <i>27 rue de Phaffans</i>	Isabelle <b>EHEMANN</b> 3 <sup>ème</sup> adjointe (Affaires scolaires) <i>30 rue sous le Vernois</i>	Marie-Ange <b>PERREZ</b> 4 <sup>ème</sup> adjointe (Activités au Château Lesmann) <i>7 rue du Château</i>
				
Aurore <b>BAUMANN</b> Conseillère Municipale <i>10 bis rue du Stade</i>	Delphine <b>BAUMONT</b> Conseillère Municipale <i>2 r des Champs Fourchins</i>	Patricia <b>BAYLET</b> Conseillère Municipale <i>10 bis rue Sous le Vernois</i>	Stéphane <b>DUPRE</b> Conseiller Municipal <i>28 bis rue de Phaffans</i>	Sonia <b>FRELIN-SUIF</b> Conseillère Municipale <i>12 r des Champs Fourchins</i>
				
Chantal <b>HOBLINGRE</b> Conseillère Municipale <i>14 rue de Denney</i>	Fadi <b>KARAM</b> Conseiller Municipal <i>9 Av. du Général De Gaulle</i>	Acacio <b>MARTINS LOPES</b> Conseiller Municipal <i>27 ter rue de Phaffans</i>	Jean-Guillaume <b>MAURICE</b> Conseiller Municipal <i>2 Rue de la Grande Nouaie</i>	Marie-Paule <b>STEMPF</b> Conseillère Municipale <i>13 rue de Denney</i>

### MISE AU POINT

Un tract non signé, distribué dans un certain nombre de boîtes aux lettres, a laissé planer un doute sur la sincérité d'un certain nombre de points. Habituellement ce genre de lettre non signée, n'appelle pas de réponse autre que le mépris vis-à-vis de son auteur.

Toutefois dans le cas présent, s'agissant de honteuses contrevérités, une mise au point s'impose.

- Il est faux de dire que les opérations dites « Amendes de police » sont financées par le Conseil Général. En réalité le Conseil Général propose à l'État de retenir telle ou telle opération digne d'intérêt pour la sécurité routière. Le taux subventionné par l'État est de 40% sur le montant HT. Le complément est apporté par les fonds communaux.
- En aucun cas les emplois jeunes pendant les vacances scolaires n'ont été attribués à des enfants hors de la commune ; tous sont domiciliés dans la commune. Devant le nombre de candidats, dans l'impossibilité de satisfaire toutes et tous, le mode de répartition a été proposé à tous les postulants qui l'ont accepté à l'unanimité. Il en a été encore ainsi cette année.

# LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31.01.2014

### POINT N° 1 : SMACL : AVENANT N°3 (ASSURANCE DU 11 RUE SOUS LE VERNOIS)

L'acquisition de cette nouvelle propriété a nécessité l'établissement d'un avenant pour l'assurance des locaux au prix de 583,91 € par an auxquels s'ajoutent 31,40 € pour les derniers jours de 2013. Le Maire est autorisé unanimement à signer l'avenant correspondant.

### POINT N° 2 : AMENDES DE POLICE 2014

La pose d'un radar pédagogique dans la rue de Vétrigne reste d'actualité. Il est donc convenu à l'unanimité de déposer un dossier en ce sens.

### POINT N° 3 : FORET : RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC

Notre certification PEFC arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler au prix de 150,28 € pour conserver de bonnes conditions de vente de nos bois. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### POINT N° 4 : SIAGEP : ADHESION A LA PRESTATION "E-PARAPHEUR"

La commune de Roppe vient d'adopter E-MAGNUS, un nouveau logiciel de comptabilité communale dématérialisé qui fonctionne sous le protocole PESV2. Il va falloir passer en toute logique à la signature électronique. Berger-Levrault, exploitant de Magnus, propose cette signature au prix de 80 € par an. Il est convenu à l'unanimité d'y souscrire.

### POINT N° 5 : SIAGEP : APPEL A PROJETS CERTIFICATS D'ENERGIE 2014

Les demandes de subventions au titre des certificats d'énergie sont à déposer avant le 16.02.2014. Il est convenu de déposer notre candidature pour l'installation de 13 luminaires rue de Phaffans. Le taux de prise en charge passerait de 14 à 16 % ... mais il n'est pas sûr que les ampoules à LED soient éligibles. Le principe de cette demande est adopté à l'unanimité.

### POINT N° 6 : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le budget sera préparé dans les prochaines semaines mais il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de le voter. Il existe cependant une mesure permettant au Maire d'engager des affaires par anticipation dans la limite de 25 % des frais d'investissement de l'année précédente avec l'autorisation du Conseil. Les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de Phaffans ont bien avancé et il y a lieu de prévoir un premier versement. Pour cela, il est nécessaire d'autoriser l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget. Le conseil autorise la mise en œuvre de ce dispositif.



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.02.2014**

S'agissant du dernier conseil de la mandature, le Maire dit le grand plaisir qu'il a eu de travailler avec cette équipe en bonne harmonie durant toute la durée de ce mandat.

### **POINT N° 1 : AMENDES DE POLICE 2014 : SIGNALISATION DU PASSAGE PIETONS SITUE AU NIVEAU DE L'ALSACIEN**

Le Maire propose d'installer un dispositif d'alerte lumineux déclenché sur demande au droit du passage pour piétons situé à proximité du pont de l'Autruche. Pour les travaux d'électricité et de signalisation, il faut prévoir un budget de 12 000 €. Le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer ce dossier.

### **POINT N° 2 : RUE SOUS LE VERNOIS :**

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU SIAGEP POUR LE REMPLACEMENT DE LAMPES A VAPEUR DE MERCURE A HAUTEUR DE 50%**

- **DEMANDE DE 14 % DE SUBVENTION AU TITRE DES CERTIFICATS D'ENERGIE**

Il s'agit de remplacer 5 lampes à vapeur de mercure par des lampes au sodium dans la partie publique de la rue Sous le Vernois pour réaliser des économies d'énergie et en même temps assurer un meilleur éclairage. Le maire est autorisé à l'unanimité à demander les subventions correspondantes.

### **POINT N° 3 : COLLECTIF RESISTANCE ET DEPORTATION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est décidé unanimement de donner suite à la demande du collectif "Résistance et déportation" en attribuant une subvention de 35 €. Les jeunes collégiens et lycéens travaillent cette année sur "la libération du territoire et le retour à la République". L'année dernière cinq élèves de la commune ont été primés.

### **POINT N° 4 : AMF : APPEL A LA SOLIDARITE POUR LE DEPARTEMENT DU VAR SUITE AUX GRAVES INTEMPERIES QUI L'ONT TOUCHE**

Suite aux intempéries qui ont touché le Département du Var, il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'AMF du Var.

### **POINT N° 5 : LOCAL COMMERCIAL 11 RUE SOUS LE VERNOIS : AVENANT AU BAIL COMMERCIAL**

Afin de régulariser, à la demande du receveur, la transaction réalisée récemment, le Maire est autorisé unanimement à signer l'avenant mentionnant le changement de propriétaire. Les termes du restant du bail sont inchangés.

### **POINT N° 6 : REMPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL**

Le véhicule communal étant désormais en piteux état, il est convenu de profiter d'une possibilité de reprise à la Ville de Belfort concernant un véhicule Fiat Ducato d'occasion qui nous est proposé au prix de 2500 €, soit la valeur de reprise du véhicule par la concession Renault qui fournit le nouveau à la Ville de Belfort. Après examen de ce véhicule par le Maire et les ouvriers municipaux, et des états de réparations et entretiens réalisés au SMGPAP, il est convenu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce véhicule.

 <p>Boulangerie - Pâtisserie <b>JACQUEL</b> 31, Av. du G<sup>d</sup> de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 29 90 18</p>	<p>Pain de Tradition française</p> <p>Campagne au Levain Fabrication Artisanale Façonné à la main</p> <p>ouvert du mardi au vendredi 6h30 - 13h et 14h - 19h le samedi 6h30 - 12h30 et 14h - 19h le dimanche 7h - 12h</p>	
---	---	---

**POINT N° 7 : LOCATION D'UNE PARTIE DU LOCAL COMMUNAL RUE SOUS LE Vernois.**

M. ROCHER, artisan poseur de fermetures dans la commune, s'est déclaré intéressé par une partie des locaux dont la commune vient de faire récemment l'acquisition pour y stocker des fournitures. Il est décidé de donner suite à cette demande pour une surface de 40 m<sup>2</sup> desservie par la porte arrière à un prix qui restera à fixer en fonction des prix du marché. Le Maire est autorisé à l'unanimité à établir et signer le bail correspondant.

**POINT N° 8 : EXAMEN D'UNE OFFRE D'ACHAT DE BOIS A LA MAIE**

M. Norbert ROUSSEAU a fait une offre d'achat de bois sur pieds comportant 22 à 23 m<sup>3</sup> de chêne à 45 € le m<sup>3</sup> et 22 € le m<sup>3</sup> de cimes et de branchages à titre de bois de chauffage pour un volume à peu près égal à celui des billes. Le conseil décide unanimement d'accepter cette offre étant entendu que Jean-François ROUSSEAU n'a pris part ni aux débats ni au vote compte tenu de son lien de parenté avec le client.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014**

En tant que Maire sortant de l'assemblée, M. Louis HEILMANN souhaite la bienvenue à toute l'équipe nouvellement élue et présente plus particulièrement les nouveaux membres avant d'évoquer les règles de fonctionnement du conseil municipal. Il présente également les deux secrétaires.

**POINT N°1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Louis HEILMANN, Maire sortant, rappelle les résultats du scrutin du 23 mars 2014 et procède à l'appel nominatif des conseillers qu'il déclare installés dans leur fonction de conseillers municipaux. Il fait désigner un secrétaire de séance, en l'occurrence Jean-Guillaume MAURICE, le plus jeune de l'assemblée, et deux assesseurs, Chantal HOBLINGRE et Aurore BAUMANN.

**POINT N°2 : ELECTION DU MAIRE**

En sa qualité de doyen de l'assemblée, M. Louis HEILMANN conserve la présidence de séance et propose pour ce scrutin, la nomination du plus jeune conseiller, M. Jean-Guillaume MAURICE comme secrétaire de séance. Sont désignées comme assesseurs Mmes Aurore BAUMANN et Delphine EICH. Le Maire rappelle ensuite les textes régissant le déroulement de l'élection du Maire et des adjoints. M. Louis HEILMANN est seul candidat à sa propre succession. Il est réélu par 14 voix et un bulletin blanc.

**POINT N°3 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le code des collectivités territoriales autorise l'élection de 4 adjoints (30 % de l'effectif). L'ensemble du conseil est unanimement d'accord sur cette configuration.

**POINT N°4 : ELECTION DES ADJOINTS**

Sont élus chacun à son tour et par 14 voix et un bulletin blanc Jean-François ROUSSEAU en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint et par la même occasion délégué suppléant à la CAB, Denis HAEGELIN en qualité de 2<sup>o</sup> adjoint, Isabelle ECHEMANN au poste de 3<sup>o</sup> adjointe et Marie-Ange PERREZ comme 4<sup>o</sup> adjointe.

**POINT N°5 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire rappelle les conditions de rémunération du Maire (indice brut 1015 de la fonction publique au taux de 31% soit 1 178,46 € mensuels partiellement imposables) et des adjoints (indice brut 1015 au taux de 8,25 % soit 313,62 € mensuels). Ces conditions sont adoptées à l'unanimité.

**POINT N°6 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIAGEP**

Le Maire explique le rôle du SIAGEP et fait appel à candidatures. Jean-François ROUSSEAU est désigné à l'unanimité avec Sonia FRELIN-SUIF comme suppléante.

**POINT N°7 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE**

Après un rappel sur les attributions de la fourrière, Jean-François ROUSSEAU (titulaire) et Aurore BAUMANN (Suppléante) sont élus à l'unanimité.

**POINT N°8 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET D'ANIMATION DU RPI ROPPE-VETRIGNE**

La commune de ROPPE dispose de 2 sièges de titulaire et d'un suppléant. Sont candidats respectivement Louis HEILMANN, Isabelle ECHEMANN en qualité de titulaires (élus à l'unanimité) et Denis HAEGELIN et Jean-Guillaume MAURICE pour le poste de suppléant. Denis HAEGELIN est élu en qualité de suppléant par 9 voix contre 6 à Jean-Guillaume MAURICE.

**POINT N°9 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appels d'offres est constituée d'un président, 3 titulaires et 3 suppléants. Le Maire en qualité de Président est membre d'office. Sont candidats, Isabelle ECHEMANN, Acacio MARTINS LOPES et Delphine EICH en qualité de membres titulaires et Stéphane DUPRE, Denis HAEGELIN et Jean-François ROUSSEAU en qualité de suppléants. Ils sont élus à l'unanimité.

**POINT N°10 : REGLE DE MISE EN PLACE DES COMITES CONSULTATIFS**

Chaque comité consultatif sera composé du Maire en qualité de membre de droit, 2 ou 3 conseillers municipaux au moins responsables de l'animation et du fonctionnement, l'ensemble des autres conseillers étant conviés en fonction de leurs disponibilités ou motivations. Les personnes de la commune ayant fait acte de candidature en début ou en cours de mandat y sont associées après acceptation par le conseil municipal. Ce principe est adopté à l'unanimité.

**POINT N°11 : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTS COMITES CONSULTATIFS**

Voir tableau en fin de compte-rendu.

**POINT N°12 : CCAS : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION DES MEMBRES DU CCAS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

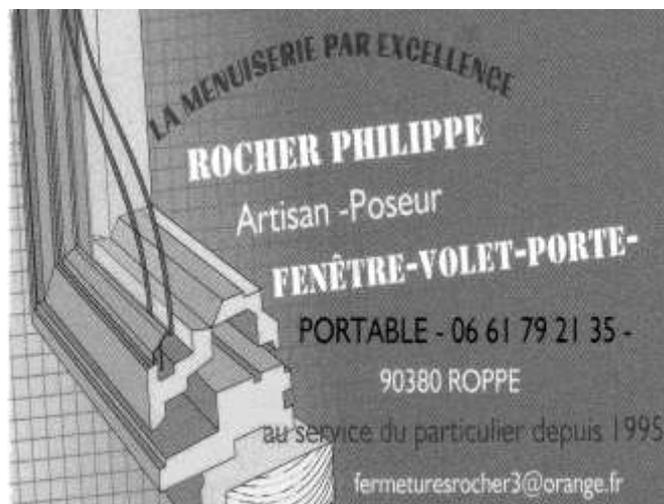
Pour un bon fonctionnement de cette assemblée, il est proposé de constituer un groupe de 10 personnes, dont 5 membres du conseil au moins.

Patricia BAYLET, Marie-Paule STEMPEL, Isabelle ECHEMANN, Jean-Guillaume MAURICE, Chantal HOBLINGRE, Aurore BAUMANN (S), Denis HAEGELIN (S). Des membres suppléants seront recherchés hors du Conseil municipal pour le complément.



**PIZZAS PERFECT**

à emporter, cuites au feu de bois  
Tous les mercredis soirs  
Tél. : **06 67 75 67 67**



## **COMITÉS CONSULTATIFS**

### **COMPOSITION DE CHAQUE COMITE :**

- *le maire – membre de droit*
- *2 ou 3 conseillers responsables de l'animation et du fonctionnement*
- *l'ensemble des conseillers associé aux travaux des comités consultatifs en fonction des disponibilités et motivations de chacun*
- *les personnes de la commune ayant fait acte de candidature et acceptée par le conseil municipal*

**BUDGET** : Mmes CARLE Nathalie, FRELIN-SUIF, PERREZ, MM DUPRÉ, HAEGELIN, MAURICE, ROUSSEAU

### **TRAVAUX :**

- **BATIMENTS** : Mme PERREZ, MM DUPRÉ, HAEGELIN, MARANGONE Gérard, MARTINS-LOPES, ROUSSEAU
- **VOIRIE** : MM DUPRÉ, HAEGELIN, MARANGONE Gérard, MARTINS-LOPES, ROUSSEAU

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **RPI/ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE** : Mmes BAUMANN, BAYLET, COURTIN Valérie, EICH, ECHEMANN, MM HAEGELIN, MAURICE, MARANGONE Gérard
- **ACCUEIL DE LOISIRS/RESTAURATION** : Mmes BAUMANN, BAYLET, COURTIN Valérie, ECHEMANN, PERREZ, STEMPF, M. MAURICE.

### **ANIMATION :**

- **SPORT, CULTURE, MARCHÉ TRADITIONNEL** : Mmes BAUMANN, BAYLET, ECHEMANN, PERREZ, STEMPF, MM MARTINS-LOPES, ROUSSEAU
- **FLEURISSEMENT** : Mmes BAUMANN, BAYLET, EICH, FRELIN-SUIF, PERREZ, STEMPF, MM FRELIN Matthieu, KARAM, MARTINS-LOPES, MAURICE, ROUSSEAU
- **DECORS DE NOEL/PAQUES** : Mmes BAUMANN, BAYLET, FRELIN-SUIF, STEMPF, MM KARAM, MARTINS-LOPES

### **3ème AGE (colis et repas des anciens – repas à domicile – aides diverses) :**

Mmes BAUMANN, BAYLET, ECHEMANN, HOBLINGRE, PERREZ, STEMPF, MM HAEGELIN, ROUSSEAU

### **AGRICULTURE – FORET – ENVIRONNEMENT :**

Mme FRELIN-SUIF, MM DUPRÉ, FRELIN Matthieu, MARANGONE Gérard, MAURICE, MARTINS-LOPES, ROUSSEAU

**CHATEAU LESMANN** : Mmes BAUMANN, ECHEMANN, COURTIN Valérie, MARANGONE Pierrette, PERREZ, MM MARTINS-LOPES, ROUSSEAU

**INFORMATION – COMMUNICATION** : Mmes BAYLET, PERREZ, STEMPF, MM HAEGELIN, ROUSSEAU

**URBANISME** : Mme MARANGONE Pierrette, MM HAEGELIN, MAURICE, MARTINS-LOPES, ROUSSEAU.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014**

### **POINT N° 1 : DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE**

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer au Maire pour la durée du mandat la signature des marchés à procédure adaptée de moins de 30K€, l'encaissement des indemnités de sinistre versées par les assurances, l'acceptation de dons et legs, la notification de l'évaluation de biens soumis à expropriation, les certificats d'alignement, le règlement de frais relatifs à des accidents de la circulation dans la limite de la franchise.

### **POINT N° 2 : AJOURNEMENT DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2014**

En raison de problèmes sanitaires dans les parcelles de résineux, après avis du garde de l'ONF, il est décidé à l'unanimité d'ajourner l'état d'assiette des coupes 2014 sauf les parcelles 19r et 36 et de rajouter les parcelles 18 et 19 pour la partie couverte en résineux et les parcelles 33 et 37 soit un total estimé entre 900 et 1 000 m<sup>3</sup>. La vente serait inscrite aux adjudications de juin 2014.

### **POINT N° 3 : PROGRAMME DE TRAVAUX ONF**

Sont prévus les travaux sylvicoles suivants : dégagements parcelle 34 pour 3 662,22 € HT, travaux préalables à la plantation des parcelles 31, 32 et 37 pour 2 790,48 €, la fourniture de 1 661 plants de chênes pour 2 674,21€ HT, plantations et protections contre le gibier faites en régie à l'automne 2014. En maintenance, il est prévu un entretien du parcellaire dans les parcelles 15, 16 et 25 pour 1 962,40 € HT et l'entretien du réseau de desserte pour 294 €. Le conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

### **POINT N° 4 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

Compte tenu de l'augmentation des bases décidée par les services fiscaux (0,9 %) et de l'arrivée de nouveaux habitants, les bases fiscales sont estimées à 1 173 953 € pour la taxe d'habitation, 1 003 226 € pour la taxe sur le foncier bâti et 11 986 € pour la taxe sur le foncier non bâti. Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur à ce jour à savoir 9,50 % pour la taxe d'habitation, 10 % pour la taxe sur le foncier bâti et 32,69 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 224 839 € Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

### **POINT N° 5 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2013 des soldes identiques à ceux du compte administratif établi par le maire, à savoir :

Section de fonctionnement : 294 773,13 €                      Section d'investissement : -178 858,24 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N° 6 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2013 :

Section de fonctionnement : 718 808,55 € en dépenses et 815 655,25 € en recettes soit un excédent de 294 773,13 € après intégration des 197 926,43 € de résultats antérieurs reportés.

Section d'investissement : 578 785,63 € en dépenses et 604 360,98 € en recettes représentant un déficit de 178 858,24 € déduction faite du report de l'exercice précédent.

Le Maire se retire, laissant la présidence à l'adjoint en charge des finances. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2013 à l'unanimité.

### **POINT N° 7 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2013**

L'excédent de l'exercice de 96 846,70 € est reporté sur le budget 2014 sur décision unanime du conseil municipal. L'excédent de fonctionnement de 294 773,13 € est affecté au 021 en investissement recettes du budget 2014.

Le solde des restes à réaliser ressort à 14 063 €, ce qui, après intégration de l'excédent de la section de fonctionnement laisse un résultat global positif de 101 851,89 €. Adopté à l'unanimité.

## **POINT N° 8 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le budget primitif s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 706 053 € après report de l'excédent de 10 851,89 € de l'exercice précédent.

Section d'investissement : 652 493,24 €.

Les travaux inscrits en 2014 sont :

Dépenses d'investissement pour un total de 507 114,76 € dont pour l'essentiel :

Remboursements d'emprunts	64 158 €	Mairie : matériel de bureau	3 050 €
PLU (Plan Local d'Urbanisme) tranche I	15 000 €	. maîtrise d'oeuvre & étude ascenseur	3 500 €
Achats de terrains (Courbot, Monnier, Weil Seigeot, Zimmermann)	7 117 €	. nouveaux ateliers municipaux (pose d'une alarme et aménagement) (régie)	15 000 €
Rue de Phaffans tranche 1 :		. chapelle Ste Marguerite (régie)	1 000 €
. eaux pluviales	5 212 €	. achat d'un véhicule d'occasion	2 500 €
. enfouissement réseau électrique	19 026 €	. décors de Noël (régie)	2 000 €
. enfouissement éclairage public	11 841 €	. fraiseuse à neige, matériels divers	1 899 €
. achat de candélabres	10 500 €	. outillage portatif et vasques	6 122 €
. trottoirs	261 987 €	Travaux en forêt	12 180 €
. maîtrise d'œuvre, études	12 754 €	Réseaux de voirie	5 750 €
Liaison Télécom Les Chézeaux	789 €	Eaux pluviales 62 à 66 av. Gal De Gaulle	6 032 €
Mise hors d'eau la Grande Nouaie	2 879 €	Chemin des Mines, lot. Epenotte : rénovation et renforcement voirie	20 810 €
Accès lotissement Chézeaux II	7 500 €	Radar pédagogique rue de Vétrigne	7 008 €

Recettes attendues, pour l'essentiel :

État	DETR / rue de Phaffans	29 590 €
	Député / solde subvention voirie	2 994 €
	Député / rue de Phaffans	15 000 €
	Sénateur / rue de Phaffans	10 000 €
	FCTVA	76 186 €
	Taxe d'Aménagement / TLE	51 000 €
Subvention d'équipement éclairage	50 % Epenotte – Mines - Vernois	3 861 €
Certificats d'énergie, subv. SIAGEP		5 158 €
ADEME (candélabres rue du Stade)		4 680 €
Amendes de police		2 336 €
CAB	PLU	6 000 €
Produits de cessions	La Grande Nouaie	118 500 €
	Les Chézeaux lots 7 et 8	128 000 €

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité. Le Maire remercie la secrétaire en la félicitant pour le très important travail effectué.

## **POINT N° 9 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2013 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 438 950,57 € avec un excédent de 74 844,11 €

Section d'investissement : - 176 657,06 € avec un résultat de 12 405,89 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

**POINT N° 10 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2013 : Section de fonctionnement : 12 907,58 € en dépenses et 87 751,69 € en recettes, soit un excédent de 74 844,11 €

Section d'investissement : excédent de 12 405,89 € mais compte tenu des déficits antérieurs, le déficit à reporter est de 176 657,06 € dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2013 à l'unanimité.

A son retour en séance, le Maire renouvelle ses remerciements à la secrétaire de Mairie pour le travail effectué sur ce dossier.

**POINT N° 11 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Équilibré en dépenses et en recettes à 883 667,06 € d'investissement, le budget 2014 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les excédents des exercices antérieurs pour 438 950,57 €. Le budget de fonctionnement est équilibré à 1 237 177,06 € de recettes et de dépenses.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

**POINT N° 12 : CERTIFICAT D'ENERGIE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA RUE DE L'EPENOTTE ET LE CHEMIN DES MINES**

Le SIAGEP avait fait une proposition de subventionnement à 80 % des remplacements de luminaires, ce qui nous avait conduits à proposer également les deux voies ci-dessus pour 4 luminaires dans chacune. Sur proposition du SIAGEP, le conseil décide à l'unanimité d'inclure ces deux voies dans les travaux programmés.

**POINT N° 13 : PERSONNEL : RECLASSEMENT DE LA CATEGORIE C ET D'UNE PARTIE DE LA CATEGORIE B**

Il s'agit de dispositions statutaires réglementaires pour lesquelles il faut une délibération pour les agents non titulaires. Le conseil adopte unanimement le principe de la conclusion des avenants correspondants sur les contrats de travail concernés.

**POINT N° 14 : SMACL : AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR**

Cet avenant pour 653 € pour l'année accepté à l'unanimité porte sur l'assurance du véhicule utilitaire Fiat Ducato acheté récemment.

**POINT N° 15 : DELIBERATION D'AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES POUR CREANCES NON RECOUVREES**

Il s'agit d'autoriser le percepteur à engager des poursuites en cas de paiements en souffrance et autres créances sans demander individuellement à chaque fois l'autorisation de poursuivre. Ce principe est adopté à l'unanimité sous réserve d'un compte-rendu trimestriel sur les opérations effectuées dans ce domaine par les services de la trésorerie.

**POINT N° 16 : DELIBERATION D'ORDRE GENERAL POUR L'ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Il est nécessaire de prendre une délibération habilitant la Mairie à remettre les chèques à l'encaissement sans délibération préalable du Conseil municipal. Cela porte essentiellement sur les indemnités versées par les assurances. Ce principe est adopté à l'unanimité.

**POINT N° 17 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

En 2013, le correspondant défense (Marie-Ange PERREZ) a participé à une journée de présentation au 35° RI et assuré le relais d'informations auprès de la population. Jean-Guillaume MAURICE accepte ce rôle et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

**POINT N° 18 : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES DU TERRITOIRE DE BELFORT**

A l'unanimité, Acacio MARTINS LOPES est désigné en qualité de titulaire et Jean-François ROUSSEAU en qualité de suppléant.

**POINT N° 19 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : CONSTITUTION D'UNE LISTE DE NOMS A PROPOSER AUX SERVICES FISCAUX**

Il s'agit de proposer une liste dont le nombre est doublé soit 12 titulaires et 12 suppléants. Il est convenu à l'unanimité de proposer les personnes suivantes :

- en qualité de titulaire : Isabelle ECHEMANN, Jean-Pierre COURBOT, Marie-Ange PERREZ, Alain COMTE, Jacques PERREZ (propriétaire de bois), Dominique BEAUDREY, Denis HAEGELIN, Jean-François ROUSSEAU, Léopoldine LEFAIVRE, Sonia FRELIN SUIF, Delphine EICH, Chantal HOBLINGRE
- en qualité de suppléant : Pascal GUEZ (propriétaire de bois), Stéphane DUPRE, Patricia BAYLET, Marie-Paule STEMPEL, Fadi KARAM, Michel BLANC, Henriette COURBOT, Michel ENDERLEN, Luc ESTIENNEY, Jean-Guillaume MAURICE, Valérie COURTIN, Nathalie CARLE

Les membres qui seront retenus seront désignés par l'Administration fiscale.

**POINT N° 20 : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE ROPPE**

Comme par le passé, il est convenu à l'unanimité de reconduire Isabelle ECHEMANN dans cette mission.

**POINT N° 21 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE LA CAF**

Il s'agit d'une convention triennale qui définit les modalités de versement par la CAF de l'aide à la prestation de services de l'ALSH. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la nouvelle convention.

**POINT N° 22 : CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LE 35° RI**

Le Maire donne lecture de la charte proposée par le 35°RI. Pour renforcer les liens entre le régiment et la commune de Roppe, il est convenu de signer cette charte de partenariat qui prévoit notamment la présence de militaires lors des cérémonies patriotiques officielles et la mise à disposition de la place et de la salle du Château Lesmann pour des remises de fourragères. D'autres actions plus ponctuelles pourront être menées par les militaires (école etc.) Les militaires seront également présents le 12 septembre pour le 70° anniversaire de la mort du Commandant ARNAUD.

**POINT N° 23 : DELIBERATION POUR LA DESTRUCTION DU VEHICULE COMMUNAL CITROËN JUMPER**

Le véhicule communal actuel étant trop dégradé pour pouvoir être réparé à des coûts admissibles compte tenu de son âge, il est convenu à l'unanimité de le céder pour destruction au plus tard à la prochaine panne, et en tous cas avant le prochain passage au contrôle technique.

 <p>Jean Daniel PETREQUIN 06 07 08 22 96</p> <p>Multifonctions, imprimantes et fax. Solutions logicielles (GED, archivage, sécurité).</p>  <p>Votre agence Nord Franche Comté : SV Bureau 310 Avenue René Jacot 25460 ETUPES Tel 03 81 34 40 90 Fax 03 81 34 40 91</p> 	 <p>VALBERT Patrick 14 Grande Rue 90400 TRÉVENANS</p> <p>- PORTES DE GARAGES - FENÊTRES - VOILETS - PLACARDS</p> <p>la sécurité de vos fenêtres</p> <p>Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39 Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com</p> 
--	--

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.05.2014

### POINT N° 1 : RUE DE PHAFFANS : CHOIX DES LUMINAIRES

Le Maire présente les 3 devis qui nous ont été adressés : CKD 11 100 € HT, City Lum 11 581 € HT et Rubin Lacaque 12 395 € HT. Il est convenu à l'unanimité de retenir la proposition de la société CKD portant sur les mêmes luminaires que ceux de la rue du Stade qui provenaient déjà de ce fournisseur.

### POINT N° 2 : TRESORERIE : INDEMNITE DE CONSEIL DE M. FREYBURGER, TRESORIER DE VALDOIE

Il appartient au conseil municipal de voter en début de mandat ou en cas de changement de trésorier une indemnité de conseil du trésorier calculée sur les dépenses des 3 dernières années. Son montant à taux plein serait de l'ordre de 600 €. Compte tenu de nos relations avec M. FREYBURGER, il est convenu à l'unanimité de lui attribuer cette indemnité en totalité.

### POINT N° 3 : PERSONNEL : EMPLOIS D'ETE

Pour l'été prochain, 13 jeunes ont présenté leur candidature. Trois d'entre eux ont déjà bénéficié du dispositif l'an dernier et verront donc leur candidature non retenue. Parmi les 10 candidats restants, quatre seront désignés par tirage au sort et seront embauchés pour 2 semaines chacun, sachant qu'ils ne pourront pas postuler l'année suivante. Ce principe est adopté à l'unanimité.



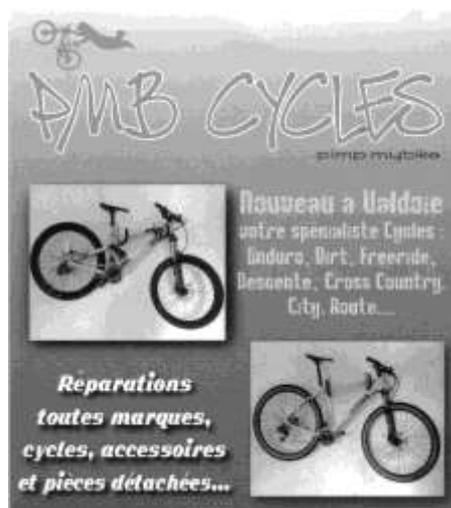
Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi  
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires  
Pizzas sur place et à emporter  
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE  
Tél. : 03 84 29 19 06



Horaires d'ouverture :  
Du mardi au jeudi  
9h00 à 12h00 et 14h à 19h00  
Vendredi : Non stop de 8h30 à 18h30  
Samedi : Non stop de 8h00 à 16h30  
A domicile  
06 06 52 23 46



8 rue de Phaffans 90380 ROPPE Tél. : 03 84 36 65 65



7 rue de  
Turenne  
90300  
VALDOIE  
Tél. :  
03 84 22 13 09

Courriel : [pmb.cycles@orange.fr](mailto:pmb.cycles@orange.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2014

Le Maire ouvre la séance à 19H00 et rappelle que cette séance a été avancée d'une semaine en raison des exigences de la Préfecture pour la désignation des grands électeurs.

### POINT N° 1 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

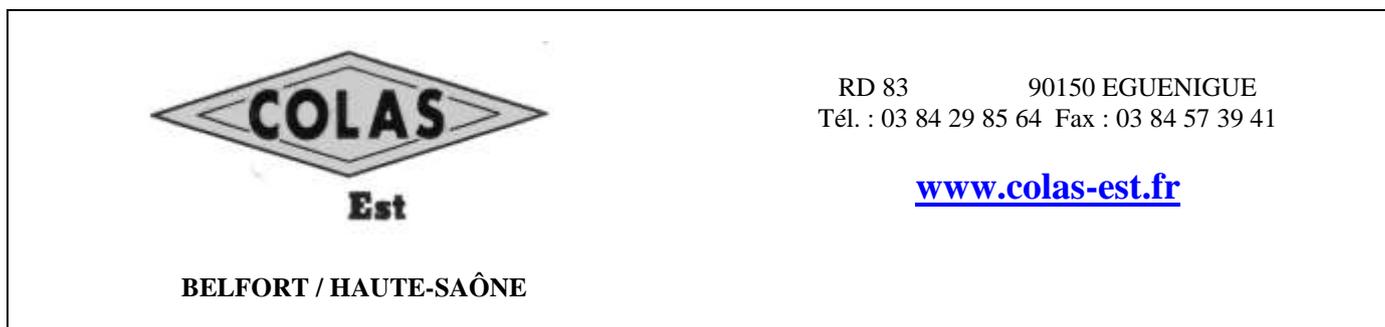
En prévision des élections sénatoriales du mois de septembre prochain, il est demandé au conseil de désigner trois délégués titulaires et trois suppléants. Sont élus délégués titulaires Louis HEILMANN, Chantal HOBLINGRE et Denis HAEGELIN avec 12 voix chacun et délégués suppléants Jean-François ROUSSEAU, Sonia FRELIN-SUIF et Delphine BEAUMONT avec 12 voix chacun.

### POINT N° 2 : SALLE DU CHATEAU LESMANN : ACTUALISATION DU CONTRAT DE LOCATION

Ce point est retiré de l'ordre du jour

### POINT N° 3 : RENOUELEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE COUROUX DE PEROUSE

L'autorisation d'exploitation actuelle arrivant à échéance le 25 mars 2015, il y a lieu de se prononcer sur un renouvellement de cette autorisation pour une nouvelle période de 30 ans. Afin de limiter l'impact de cette exploitation, les matériaux enlevés seront remplacés par des déchets inertes à raison de 38 000 m<sup>3</sup> annuels. Ce projet recueille un avis favorable unanime de la part du conseil municipal.



# LA FISCALITE DE ROPPE EN 2013 PAR RAPPORT AUX AUTRES COMMUNES

source : Préfecture du Territoire de Belfort

En gras les taux supérieurs à ceux de Roppe

Communes du Canton			
Communes	Population au 01/01/2011	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Eloie	1020	<b>10,40%</b>	<b>16,10%</b>
Offemont	3501	<b>13,64%</b>	<b>15,46%</b>
Roppe	858	9,50%	10,00%
Vétrigne	554	<b>15,88%</b>	<b>18,04%</b>
	5933		

**La fiscalité de Roppe est la plus faible entre les autres communes du canton**

## Autres communes du secteur ou de taille identique

Communes	Population	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Anjoutey	695	<b>12,15%</b>	8,64%
Bessoncourt	966	7,05%	<b>12,54%</b>
Bethonvilliers	252	<b>11,08%</b>	9,30%
Chèvremont	1556	<b>11,50%</b>	<b>15,63%</b>
Denney	820	7,48%	7,93%
Eguenigue	275	9,35%	7,46%
Fontaine	624	<b>10,51%</b>	<b>10,96%</b>
Lacollonge	259	<b>12,39%</b>	<b>15,00%</b>
Lachapelle sous Chauz	722	<b>14,00%</b>	<b>14,76%</b>
Lachapelle sous Rougemont	566	<b>11,45%</b>	8,05%
Larivière	314	8,47%	<b>10,66%</b>
Menoncourt	441	<b>12,64%</b>	<b>12,44%</b>
Meroux	836	7,60%	<b>11,18%</b>
Phaffans	330	9,31%	<b>10,05%</b>
St Germain	622	<b>15,13%</b>	9,24%
Vézelois	955	<b>10,36%</b>	<b>10,36%</b>

**L'effort fiscal de la commune de Roppe est inférieur de 20,81% à celui de la strate en 2013**

**Le potentiel financier est supérieur à la strate de 27,71% par habitant**

# LE PROGRAMME DE SECURITE ROUTIERE POUR 2014

Tous les ans, des programmes de travaux de sécurité routière sont mis en œuvre. Des crédits d'État provenant d'une partie des encaissements réalisés au plan national en matière d'amendes de police sont attribués à chaque département, et c'est aux services du Département qu'il appartient de retenir ou non les dossiers présentés en référence à des critères établis à l'avance. Une subvention de 40% est attribuée aux dossiers retenus, le complément de 60% est financé par la commune.

Notre commune avait déposé deux dossiers à ce titre :

1. **Implantation d'un radar pédagogique rue de Vétrigne** à l'entrée de la commune.

Cette entrée avait été aménagée dans les années 2000 lors d'une opération partenariale avec le Conseil Général, en raison des nombreuses sorties de route constatées à l'époque. Le résultat avait été concluant. Après examen sur place avec le Service des Routes, il a été listé ce qu'on peut améliorer et distingué ce que l'on ne peut pas faire. Une redistribution de la signalisation a été proposée et réalisée depuis. Un autre dispositif a été retenu : l'installation d'un radar pédagogique. Il a fait l'objet d'une demande de subvention. Le dossier a été retenu. **Donc vous verrez apparaître un radar pédagogique** à l'entrée de la commune pour rappeler aux automobilistes leurs devoirs.



**Attention ! Une phase répressive est engagée par la gendarmerie à l'encontre des automobilistes peu soucieux de la sécurité des autres.**

2. **Amélioration de la signalisation fixe d'un passage piéton.**



Il s'agit du passage piéton situé Avenue du Général De Gaulle à proximité du Pont de l'Autruche. Une signalisation lumineuse rappellera aux automobilistes pressés sur la RD 83 qu'ils doivent la priorité aux piétons sur les passages protégés. Malheureusement, le profil de la route est favorable à des prises de vitesse. Il s'agira donc d'installer un signal lumineux, qui sera **actionné à la demande par un bouton poussoir.**

Il est très important que ce dispositif fonctionne uniquement quand le besoin s'en fait sentir car un fonctionnement en continu risquerait de lui faire perdre de sa valeur.

Les deux dossiers retenus vont donc contribuer à améliorer la sécurité routière à Roppe. Merci à Monsieur le Préfet et à ses services instructeurs.

# 10 JUILLET 2014 : UNE DATE DESASTREUSE

Souvenez-vous, dans le P'tit Roppois N°26 de Janvier 2014 qui relatait les informations du 2<sup>ème</sup> semestre 2013, nous vous avons informé de l'acquisition par la commune des bâtiments à la SCI IMJAC, qui étaient aussi le siège et les ateliers de l'ancienne menuiserie ADLER.



La commune avait besoin de nouveaux locaux municipaux, et c'était le moment de faire valoir le droit de préemption au moyen d'un montage financier avantageux réalisé avec le Crédit Mutuel. Le locataire en place, New Jet Pneu, était bien entendu maintenu dans les lieux par son bail commercial. Seuls les locaux vides de l'ancienne entreprise de peinture-plâtrerie, « Les Peintres Réunis » nous intéressaient pour y transférer progressivement la plus grande partie des ateliers municipaux.

Mais ce 10 juillet le destin en a décidé autrement. Un incendie dont la seule certitude est son lieu de départ, en l'occurrence le garage New Jet Pneu, a détruit l'ensemble des locaux, y compris ceux qui nous étaient réservés.



Le véhicule communal dont nous venions de faire l'acquisition quatre mois auparavant, a aussi souffert principalement en partie supérieure par suite de l'effondrement de l'isolation qui a pris feu mais il est techniquement réparable.

A ce jour les investigations diligentées au titre de l'enquête, n'ont toujours pas abouti. Aucune conclusion n'est donc donnée. Tous les bruits ne sont pour l'instant que des vues de l'esprit sans aucun fondement. Rappelons que seules les conclusions de l'enquête auront une valeur. Les deux parties, locataire et Commune, sont couverts par une assurance. La commune pour les murs de l'ensemble des locaux. Les expertises sont bien entendu en cours.



# CEREMONIES PATRIOTIQUES

## Le 8 mai à Roppe à la Stèle du Commandant ARNAUD ....

C'est une date anniversaire incontournable. Après une messe d'actions de grâce célébrée par le Curé Jean-Marie BAERSTCHI devant les représentants des municipalités de La Baroche, la commémoration se poursuit par une cérémonie dans la forêt de Roppe devant la stèle dédiée au Commandant Arnaud, avec la participation des militaires du 35<sup>ème</sup> RI, des Anciens Combattants, de la Municipalité, d'Alain COMTE ancien Maire, et des fidèles au souvenir du Commandant ARNAUD.

*Comme les autres années, le drapeau était installé le matin avant la cérémonie et devait être repris en fin de journée par le Président des Anciens Combattants.*

*Drôle de surprise : des irrespectueux ont subtilisé le drapeau. **Honte à eux !!***

## ..... Puis au Monument aux Morts.

Devant une belle assistance et des militaires du 35<sup>ème</sup> RI venus rendre les honneurs et à qui nous renouvelons nos remerciements, la cérémonie se poursuit devant le monument aux Morts de la Commune. Cette commémoration représente pour nous un double devoir. Un devoir envers notre passé et un devoir envers notre avenir. Et l'avenir c'est nos enfants. Ils n'ont pas été très présents, ils feront mieux la prochaine fois. Ils étaient encadrés par Isabelle ECHEMANN, Adjointe aux affaires scolaires qui leur a fait insérer dans la haie entourant le monument une fleur, en hommage aux inscrits sur le monument. Merci beaucoup.

## Signature d'une charte de partenariat avec le 35<sup>ème</sup> RI le 26 mai 2014



Après les excellents rapports que nous avons toujours entretenus avec le 35<sup>ème</sup> RI, un accord de partenariat a été conclu pour renforcer nos relations. Une cérémonie à la caserne Maud'huy en a officialisé les termes que vous trouverez ci-après. Après une magnifique présentation de la Compagnie de Commandement et de Logistique (CCL) commandée par le Capitaine ZARB, un dépôt de gerbe au monument du Régiment a été fait conjointement avec le Président des Anciens Combattants de Roppe et environs. La signature est intervenue dans la salle d'honneur du 35<sup>ème</sup> RI entre le Capitaine ZARB et le Maire de Roppe.

# ET MILITAIRES A ROPPE



## CHARTRE DE PARTENARIAT

ENTRE

LA COMMUNE DE ROPPE

ET

**LA COMPAGNIE DE COMMANDEMENT ET DE LOGISTIQUE  
du 35<sup>EME</sup> REGIMENT D'INFANTERIE**



Etant donné le désir commun de renforcer les liens d'amitié qui les unissent, la commune de ROPPE et la Compagnie de Commandement et de Logistique du 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie, décident d'un parfait accord leur partenariat.

En ce jour du 26 mai 2014, en présence du capitaine Stéphane ZARB commandant la Compagnie de Commandement et de Logistique du 35<sup>ème</sup> régiment d'infanterie,

Nous,

Monsieur Louis HEILMANN, maire de ROPPE, autorisé par délibérations du conseil municipal en date du 30 avril 2014,

Et nous, les Gaillards, officiers, sous-officiers et militaires du rang de la Compagnie de Commandement et de Logistique représentés par le capitaine Stéphane ZARB, commandant d'unité, marquons par cet acte la volonté de sceller les liens d'amitié et de fraternité existants entre la commune de ROPPE et la Compagnie de Commandement et de Logistique, et de favoriser tous les échanges et partenariats possibles entre les habitants de la ville et les Gaillards sur la base des principes de solidarité, de respect et de compréhension réciproques.

La présente charte est établie dans l'esprit d'un partenariat confiant et témoigne de l'entente cordiale et future entre les signataires.

Monsieur Louis HEILMANN  
Maire de ROPPE

Capitaine Stéphane ZARB  
commandant la Compagnie de Commandement  
et de Logistique du 35<sup>ème</sup> régiment d'infanterie



# Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920

## GROUPE DEPARTEMENTAL UNC - TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Jean Pierre BROGGI  
2 Chemin des Mines  
90380 ROPPE  
Tél. : 06 78 44 91 78



Vice Président : Patrick FERRAIN  
1 Rue d'Eguenigue  
90380 ROPPE  
Email: [ferrain.patrick@wanadoo.fr](mailto:ferrain.patrick@wanadoo.fr)

### SECTION DE ROPPE ET ENVIRONS

Mot du président :

Être Président n'est pas toujours chose facile, ça demande du temps, de la disponibilité et quelquefois, il faut « jongler » avec les horaires. Alors je me dois un petit compte rendu d'activité.

Comme vous le savez, j'avais des activités professionnelles très prenantes qui me faisaient sillonner les routes de France. Et les amis de Lachapelle Sous Rougemont m'ont également confié la Présidence de leur section. Il s'agissait de sauver une section qui risquait de disparaître s'il n'y avait pas quelqu'un qui se dévouait pour être Président. J'ai donc cumulé deux casquettes, et comme on ne peut pas se couper en deux, mon temps était partagé entre les deux sections.

Peut-être que ça n'a pas toujours été bien vécu par certains, mais jamais je ne suis tombé dans l'indifférence et je suis resté à l'écoute. Il y a donc eu forcément des moments où je n'étais pas présent aux cérémonies de Roppe, mais j'ai toujours délégué soit à un Vice-Président, soit au secrétaire en cas d'empêchement.

Les assemblées générales, ça me connaît et elles me connaissent ; j'assiste à toutes entre le deuxième dimanche de janvier et le premier samedi de mars. J'assiste aussi à toutes les cérémonies patriotiques et autres commémorations. En janvier 2015 la succession sera ouverte ; pour mener à bien la tâche, il faut une bonne âme patriotique.

Ces petits tracassas ne m'empêcheront pas d'associer la section de Roppe et Environs à la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du Commandant Arnaud pour rendre avec la municipalité un hommage à notre libérateur. Rendez-vous le 12 Septembre à 17H00 à la Stèle dans la forêt de Roppe pour la cérémonie.

Enfin pour terminer, j'ai le devoir de vous annoncer que nous avons perdu un fidèle adhérent, Ancien Combattant de 39-45 : Nello FASCINA. La section renouvelle ses condoléances émues à la famille.

A toutes et tous je souhaite de bonnes vacances, et surtout une très bonne santé.

J-Pierre BROGGI

# NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014



En janvier 2013, le Gouvernement a décrété l'instauration de nouveaux rythmes scolaires. Ces aménagements devaient se faire "dans l'intérêt des enfants". Les communes avaient le choix de les instaurer dès septembre 2013 ou de se donner un délai supplémentaire jusqu'en septembre 2014. Le report était le choix retenu par les deux communes du RPI Roppe/Vétrigne.

Il s'agissait, dans un cadre restreint par les textes, de diminuer l'horaire journalier de classe et d'ouvrir l'école une demie journée de plus soit le mercredi matin soit le samedi matin, afin d'organiser des temps d'activité périscolaire (TAP) dans les quelques minutes libérées en fin de chaque journée.

Dans un souci de démocratie, une consultation des parents a été faite. Le résultat a été le suivant :

Pour une réduction tous les jours de $\frac{3}{4}$ d'heures :	54 soit 21 maternelles et 33 élémentaires
Pour une réduction d'1H30 deux fois par semaine :	34 soit 16 maternelles et 18 élémentaires
Besoin d'accueil à la sortie des classes :	60 soit 25 maternelles et 35 élémentaires
Classe le mercredi matin :	77 soit 34 maternelles et 43 élémentaires
Classe le samedi matin :	21 soit 6 maternelles et 15 élémentaires

En décembre 2013, le choix du Conseil d'école s'est porté sur  $\frac{3}{4}$  d'heure de sortie anticipée tous les jours, et la classe le mercredi matin. Tenant compte à la fois des contraintes du Ministère de l'Éducation et du positionnement de nos écoles, le conseil de RPI a entériné cette demande et procédé à une restructuration des horaires d'entrée et de sortie des classes ainsi qu'à un aménagement de la rotation du bus à 13h30 (départ de Roppe au lieu de Vétrigne).

Le principe de ces nouveaux rythmes est combattu par de nombreuses villes et communes. Le décret a été attaqué en Conseil d'État mais celui-ci n'a pas rendu son verdict et le temps passe ... Et toujours rien ... !

Toujours est-il que le nouveau Ministre, probablement conscient de la difficulté d'application du texte initial dans les communes rurales (personnel, locaux etc.), a pris le 7 mai 2014 un décret modificatif qui a eu bien du mal à être diffusé et donnait un délai incroyablement faible pour se positionner : avant le 6 juin ! Il apportait tout de même une amélioration substantielle, à savoir qu'on pouvait regrouper les TAP sur une demi-journée. Cela avait le mérite de pouvoir organiser des activités crédibles, tout en conservant les horaires de sortie actuels.

Les choix proposés n'ont pas été validés et les représentants des parents ainsi que des élus au conseil d'école ont demandé le maintien des horaires actuels, suivi sur ce point par le conseil de RPI mais **le DASEN a rejeté en bloc la demande et a fixé d'office les nouveaux horaires, soit une sortie anticipée de  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour et la classe le mercredi matin.**

En conclusion, il nous appartient de nous débrouiller pour mettre en place l'animation des TAP avec toute la difficulté que cela représente en termes de personnel, de qualification (normes plus élevées pour la Direction, etc.) de locaux, de contraintes budgétaires pour organiser des activités en 3/4h ou ce qu'il en reste après déduction des temps de pause et/ou d'installation, le tout pour des résultats pas garantis, loin s'en faut. Dommage, il y avait de quoi limiter les dégâts en suivant le décret modificatif.

En attendant que l'intérêt des enfants soit vraiment pris en compte, à suivre ...

# A L'ECOLE MATERNELLE

L'année civile a commencé à l'école maternelle du RPI Roppe Vétrigne par un spectacle sur les quatre éléments : l'air, le feu, la terre et l'eau. Ces éléments ont été le projet de l'école maternelle pour cette année scolaire. Des animations ont été proposées à la médiathèque communale de Vétrigne dans le cadre de ce projet. Un prêt de livres a été également proposé toute l'année à tous les élèves du regroupement pédagogique des deux communes de Roppe et de Vétrigne.

*Le carnaval de l'école maternelle avait également pour thème les quatre éléments et les élèves, déguisés en papillon, en bonhomme éolien et en monstre du spectacle offert par l'association Roppe Usep Vétrigne en début d'année scolaire, ont déambulé dans les rues de la commune de Vétrigne avant de prendre une collation.*



La fête de l'école maternelle s'est déroulée sous un soleil radieux avec un spectacle composé de danses et de chants sur ce même thème avant que les élèves s'adonnent à des jeux tenus par les parents d'élèves.

Une visite au pavillon des sciences à Montbéliard a permis aux élèves de visiter une exposition sur l'eau, une exposition sur les cinq sens et une exposition sur la forêt.

L'équipe pédagogique de l'école maternelle accueillera à la rentrée prochaine une nouvelle collègue, Mme BERTRAND, sur le troisième poste ouvert à cet établissement scolaire. Il y a déjà en effet 74 élèves inscrits pour la rentrée scolaire prochaine.

# L'ECOLE EST FINIE ... !

Une fois de plus, l'année scolaire fut riche en expériences sportives, culturelles et humaines pour nos élèves.

Les rencontres USEP, la venue de Philippe LECHERMEIER, auteur de littérature jeunesse, l'accueil des enfants de l'IME tous les lundis matins, la classe transplantée sur le thème de l'art à Aisey, les rencontres chorales, la participation au FIMU ...



Toute l'équipe enseignante s'est engagée au quotidien pour aider nos élèves les plus fragiles dans leur parcours scolaire et construire avec tous les enfants une ambiance propice au travail et à la sérénité.

## Quelques informations pratiques pour la rentrée de septembre :

Rentrée des élèves le mardi 2 septembre à 8h10.

Horaires : voir sur le site officiel :

**DSDEN90, rubrique « Téléchargez les horaires de l'école de votre enfant ».**

Matin : y compris mercredi matin :

8h10-8h20 : accueil dans la cour

8h20-11h35 : classe

Après-midi :

13h25 : accueil dans la cour

13h35-15h35 : classe

Répartition :

CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
Mme PASTEUR	Mme MICHOUX	M. MALVOISIN	M. MARIE

Pour l'année scolaire 2014/2015, Mme GREGORCIK étant nommée sur un poste de conseillère pédagogique, c'est M. MARIE qui assurera la direction de l'école.

Les informations concernant la répartition des élèves peuvent évoluer en fonction d'éventuelles arrivées au cours de l'été. Un réajustement peut avoir lieu début septembre.

**Bonnes vacances à tous !**

# PARTENARIAT IME-CONSERVATOIRE

## Cours de percussions à l'IME Kaleido et à l'IME Papillons Blancs



Depuis mars 2014, un partenariat a été créé entre l'ADAPEI 90 et le Conservatoire de Belfort. Ainsi une fois par semaine, 6 jeunes adultes bénéficient d'un cours de percussions d'une heure animé par Mr MAUVAIS.

Les jeunes adultes participants font partie pour 2 d'entre eux de l'IME Kaleido et pour les 4 autres de l'IME Papillons Blancs.

L'encadrement de cette activité est assuré par 2 professionnels salariés de l'IME.

Cette année, l'activité a pris fin le samedi 28 juin lors des portes ouvertes du conservatoire avec une petite représentation pour les familles et d'autres personnes présentes.

Les jeunes adultes et les encadrants sont ravis de ce nouveau projet et se réjouissent de le poursuivre à la rentrée de septembre prochain.

# OPERATION BRIOCHES : L'ADAPEI RECHERCHE DES BENEVOLES



## OPERATION BRIOCHES du Mercredi 8 au samedi 11 Octobre 2014

L'ADAPEI 90 propose à chaque famille, à chaque foyer du département, une ou plusieurs brioches. En contrepartie, les personnes remettent un don minimum de 5 € par brioche. Cette opération permet de :

- . recueillir des fonds destinés à la couverture, partielle ou totale, des moyens nécessaires à la construction, l'amélioration, et l'aménagement de nos structures dans le Département
- . sensibiliser l'opinion publique sur l'existence et les problèmes de la personne handicapée mentale
- . rappeler par une présence active que tout handicapé est une personne digne, méritant respect et considération, ayant droit à l'accès total dans tous les domaines, et que le handicap est l'affaire de tous.

**APPEL A BENEVOLES** : Pour réaliser cette opération, il nous faut encore trouver de nombreuses personnes qui acceptent d'**offrir quelques heures de leur temps pour collecter** dans leur village, quartier ou immeuble.

Les personnes disposées à nous aider sont invitées à s'adresser au siège de notre Association 6 bis rue de Madagascar à Belfort ou à **se faire connaître en Mairie**.

## **NOS REALISATIONS**

Aujourd'hui, en raison des efforts de tous et du soutien de l'État et du Département du Territoire de Belfort, l'Adapei 90 recense 18 établissements et services, et accueille ou suit 712 personnes handicapées mentales, du nourrisson à l'adulte, entourées de 273 professionnels.

Siège de l'Association - Direction Générale : 6 bis, rue de Madagascar à Belfort

Secteur Enfance/Adolescence (Roppe) : 136 enfants/adolescents

- SESSAD "**HisséÔ**" : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
- IME : SEG - Section d'Enseignement Général et SEP - Section d'Enseignement Professionnel
- IME-TED "Kaléido" Autisme et Troubles Envahissants du Développement
- EPEAP Horizon (Centre Armand GIROD) : Établissement pour enfants et ados polyhandicapés.

Secteur Travail Protégé : 375 travailleurs handicapés

- ESAT: Établissement et Service d'Aide par le Travail - 3 sites :  
« Les Hauts de Belfort », « La Meltière » à Menoncourt et Cravanche
- SATP : Section annexe à temps partagé

Secteur Travail Adapté : 130 travailleurs handicapés

- Entreprise Adaptée (Atelier Protégé 90) : 1 Site ZAC des Tourelles à Morvillars

Secteur Hébergement :

- S.A.A.J. Service d'Accueil et d'Activités de Jour : 20 adultes handicapés 8, rue Bardot à Belfort
- FOYERS : - Foyer "Pierre Grison" (28 places) - Foyer de Vie (6 places) - Foyer d'Accueil Médicalisé (6 places) : 1 rue de Phaffans à Eguenigue  
- Foyer Éclaté et "Unité de Vie" - 46 rue Parant à Belfort (11 places)

Secteur Accompagnement des Personnes : 2 rue du Général Hoche à Belfort

- S.A.V.S. Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

# FLEURISSEMENT 2014 : UNE ANNEE PAS COMME LES AUTRES

Comme tous les ans, la commission fleurissement donne de son temps pour embellir la commune. Encore cette année, tout était prêt : examen par la commission des fleurs, site par site avec choix des plants à acquérir puis à planter.

Et puis, patatras, un arrêté préfectoral réduisant l'usage de l'eau est tombé le 25 avril 2014.

Il avait été pris **pour une durée de cinq mois.**

## **Étaient donc interdits :**

- *L'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules, sauf pour ceux ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (livraison de béton) et pour les organismes liés à la sécurité*
- *Le remplissage ou la remise en eau des piscines d'une capacité supérieure à 2m<sup>3</sup> à usage privé, sauf lors de la première mise en eau des piscines en « dur » et enterrées construites depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours*
- *L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, sauf potagers privés.*

**Ces dispositions étaient susceptibles d'être renforcées, abrogées ou prolongées** en tant que de besoin, en fonction de l'évolution météorologique et de la situation hydrologique.

## **Nous étions concernés par l'interdiction d'arroser les espaces verts publics.**

Que faire ? Acheter les plants et spéculer sur une levée de l'arrêté ? En fait l'arrêté a bien été levé fin mai, mais il était susceptible d'être repris plus tard à une date non définie à l'avance. Fallait-il quand même acheter les fleurs et risquer de devoir les laisser mourir de soif quelque temps après ? Personne ne s'appelant Mme Soleil, une sage décision a été prise :

L'achat des plants ne sera pas réalisé comme les autres années, seules les fenêtres de la mairie seraient fleuries, avec une extension au mur extérieur bordant le trottoir de l'Avenue du Général de Gaulle.



En effet, les jardinières des fenêtres avaient été remplacées sur deux ans par d'autres de plus grande contenance de terreau et comportant aussi une réserve d'eau incorporée. De plus, l'installation de l'arrosage automatique au goutte à goutte réalisée par Didier PAYGNARD et Mickaël CLEMENT sur deux ans est une source d'économie d'eau car il se met en route le soir pour éviter une évaporation trop rapide.

Les massifs de cannas ont quand même été plantés puisque Didier et Mickaël avaient remis en végétation les rhizomes récupérés fin 2013. Depuis fin février, les plants étaient bien pris ; ils ont été mis en place et sont dans un état correct actuellement, sans arrosage, hormis celui venu naturellement du ciel depuis quelques temps.

Une réflexion sur le thème : "comment fleurir autrement" sera engagée, allant jusqu'à la récupération des eaux de pluie pour s'adapter à d'éventuelles nouvelles sécheresses.

**Au Château Lesmann**  
**en 16 séances d'une heure à partir du 8 septembre 2014**

## LE CCAS COMMUNIQUE ...



Mis en place dans le cadre des activités du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'atelier "Équilibre" s'adresse aux personnes de 50 ans et plus ; il est destiné à :

- entretenir une activité physique dans une ambiance conviviale
- diminuer le risque et la gravité des chutes
- prévenir la perte d'équilibre
- redonner confiance à celles et ceux qui ont subi des traumatismes liés à une chute ou un accident.

**Les lundis de 14H15 à 15H15**

Il sera animé par Laurent PERNEL, éducateur de "Profession Sport 25", bien connu pour sa compétence et sa convivialité, qui a suivi une formation spécifique à cet effet.

***Venez rejoindre le groupe au Château Lesmann  
pour une 1<sup>ère</sup> séance de découverte***

Ces séances permettent de travailler sur les différents domaines de notre corps :

- les articulations
- le renforcement musculaire
- la coordination
- la mémoire,
- la souplesse du corps
- la vision périphérique
- le système cardio-vasculaire
- la relaxation
- le système énergétique de notre corps.

**Séance de découverte gratuite**

Les programmes sont adaptés à chacun. Ces activités vous aideront dans votre vie quotidienne.

La participation demandée pour 16 séances est de 20 € pour les Roppois et de 25 € pour les personnes non domiciliées dans la commune. Le complément est versé par le CCAS.

**Contacts** : Mairie de Roppe **03 84 29 91 70**  
Isabelle ECHEMANN **03 84 29 83 76**

# L'OPAH PROLONGEE D'UN AN

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la CAB est prolongée d'une année.

L'OPAH est un dispositif public permettant aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux dans leur résidence principale ou dans le parc locatif privé.

Ces travaux concernent principalement :

- propriétaires occupants : travaux d'économies d'énergie, de maintien à domicile/handicap, d'insalubrité,
- propriétaires bailleurs : travaux d'économies d'énergie, réhabilitations lourdes, sortie d'insalubrité, ...
- locataires : travaux de maintien à domicile/handicap.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine a signé le 15 septembre 2011 une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du territoire de l'agglomération. Au vu des résultats positifs, il a été décidé de prolonger cette OPAH d'une année supplémentaire, à savoir **jusqu'au 31/12/2014**.

Les aides apportées (ANAH, CAB, Conseil Général, caisses de retraites, CCAS...) sont conditionnées par les types de travaux réalisés, les conditions de ressources des propriétaires occupant leur résidence principale et les types de conventionnement de loyer pour les propriétaires bailleurs dans le cadre de la rénovation de logements locatifs.

La mise en place d'une OPAH sur un territoire permet à chaque porteur de projet éligible de bénéficier d'une équipe d'animation gratuite pour un accompagnement global facilitant la réalisation de son projet : conseils techniques, estimation des aides et plans de financement, montage administratif des dossiers de demande de subventions.

C'est HDL (Habitat et Développement Local Doubs & Territoire de Belfort) qui a été mandaté par la CAB pour réaliser cette mission.

Vous pouvez les contacter au 03 81 81 23 33 ou les rencontrer à l'agence de Belfort, 9 rue de la République.

## **Exemples de projets subventionnés dans le cadre de l'OPAH en 2014 :**

- 1) Couple retraité : Revenu fiscal de référence 17 937 € pour 2 personnes  
Travaux réalisés : isolation des combles et planchers bas de leur résidence principale pour un montant de 16 259 € TTC.  
Subventions mobilisées :  
ANAH : 7 706 € + Prime Habiter Mieux : 3 500 €  
CAB : 1500 €  
Conseil général : 500 €  
Reste à charge sur TTC : 3 053 €
- 2) Veuve retraitée : revenu fiscal de référence : 16 363 € pour une personne  
Travaux réalisés : adaptation d'une salle de bain pour un montant de 5 249 € TTC.  
Subventions mobilisées :  
ANAH : 1 670 €  
CAB : 716 €  
Conseil général : 525 €  
Reste à charge sur TTC : 2 238 €

# MARCHE TRADITIONNEL

## le 2<sup>o</sup> vendredi de chaque mois

Le marché traditionnel se tient chaque mois le 2<sup>ème</sup> vendredi, sur la place du château Lesmann.

Depuis le lancement en juin 2013, une quinzaine d'exposants sont présents et proposent leurs produits régionaux.

Les étals de légumes, fruits, miel, charcuterie, viande, les stands d'artisans créateurs (bijoux, vêtements) ainsi que le commerce équitable côtoient l'atelier du rémouleur.

C'est un lieu de convivialité, de rencontres et d'échanges où chacun aime se retrouver pour apprécier des boissons naturelles, échanger des savoirs ...

Ce rendez-vous mensuel est à l'initiative de l'association « Ensemble pour la santé » mais demeure sous la gestion de la Municipalité.

Cette association anime à chaque marché un stand pour faire découvrir un produit et ses bienfaits, elle apporte conseils d'utilisation et recettes (le chou, le potiron, la lavande, les huiles essentielles ...).



*Succès à la reprise du marché au printemps*

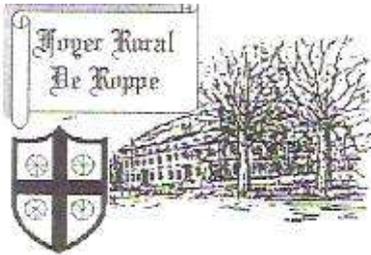
Prochaines dates des marchés :

12 septembre

10 octobre

14 novembre

12 décembre : Marché de Noël



L'année scolaire se termine ainsi que toutes les activités du Foyer Rural avant ces vacances d'été. Cette année écoulée a bien été remplie.

**En judo :** Lors de la dernière séance du 19 juin 2014, 50 enfants se sont vus décerner des ceintures allant de la blanche jaune à la verte bleue.

La reprise de cette activité se fera la deuxième semaine après la rentrée.

Renseignements auprès d'Eric CECCETANI Tél. 06 13 70 19 11



**En aikido :** Le 20 mars dernier La section AIKIDO a contacté tous les anciens membres pour une démonstration suivit d'un pot de l'amitié .Ce fût une très belle rencontre avec une trentaine de personnes ayant répondu présent afin d'échanger quelques valeurs.

Pour tout contact Madame WIDMER Sandrine

Mail : [asmbaikido@free.fr](mailto:asmbaikido@free.fr)

**Le yoga** cette année a vu ses effectifs pratiquement doubler. En septembre une nouvelle animatrice, Delphine PLANCHAT, assurera les séances du mercredi matin en remplacement de Marie ANTONINI.

Renseignements auprès de Pierrette MARANGONE Tél. 06 81 61 50 64

**Atelier détente :** Reprise le 9 septembre 2014

Renseignements auprès de Pierrette MARANGONE Tél. 06 81 61 50 64

**Yoga chinois, Biogym, relaxation et Kali Silat**

Renseignements auprès de Franck SIMONNET Tél. 06 09 89 76 98 pour les activités en septembre.

**L'activité carton mousse** reprendra en septembre, vous pourrez vous inscrire auprès de Mme MICHAUD Nicole Tél. 06 45 92 00 39

**Art floral :** La première séance se déroulera le 22 septembre à 20 H au Château Lesmann

Renseignements auprès de Mme GARNIER Tél. 03 84 29 89 67

**Le Salon des Arts** des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2014 a connu un réel succès. Ce sont 30 artistes qui ont exposé leurs œuvres très variées et de qualité remarquable. Comme chaque année, les enfants de l'IME et de l'école primaire du RPI ont participé à cette manifestation.

Le repas des adhérents du Foyer Rural a eu lieu le 17 juin dans une ambiance amicale et festive.

Le 14 septembre 2014, auront lieu notre traditionnel **vide grenier** autour du Château Lesmann et la **bourse multi collections** dans la grande salle du château. Vous pouvez réserver une place dès maintenant ; les imprimés d'inscription sont joints au présent journal.

**L'équipe du Foyer Rural vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous à la rentrée pour la reprise de ses activités.**

# ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS DU TERRITOIRE DE BELFORT



Image : PLENACOSTE Annick.2006.Im@gine!

*L'association des Assistants familiaux et maternels du Territoire de Belfort dont le bureau se trouve dans les locaux du Château Lesmann s'active toujours à répondre aux besoins des Asfam /Asmat dans le but de pouvoir échanger, rompre l'isolement, et soutenir les intérêts de chacune de ces professions.*

Cette année, notre association a connu un changement de présidente ; en effet, Mme Corinne ALTMAYER qui la présidait depuis quelques années a démissionné de son poste, ses disponibilités ne lui permettant plus d'être suffisamment présente pour assurer cette fonction. Mme Dominique PRIEUR lui succédera dans cette tâche, afin de pérenniser au mieux cette vie associative.

Nous aimerions remercier le club des personnes âgées qui nous a permis d'occuper et de profiter de sa salle, le temps de la remise en état de nos locaux qui avaient subi un dégât des eaux. Notre bureau est à présent à nouveau opérationnel et nous pourrons dès la rentrée réintégrer nos locaux après avoir investi dans du matériel neuf : photocopieur, armoires de rangement ...

Nous vous rappelons que l'association organise comme toujours ses habituelles Bourses aux jouets et BB bourses dont voici les prochaines dates à retenir :

- **20 septembre 2014** BB bourse (vêtements enfant automne/hiver de 0 à 6 ans)
- **29 novembre 2014** Bourse aux jouets

Ces manifestations ont lieu dans la grande salle du Château Lesmann.

A cette occasion nous remercions vivement le maire, Mr HEILMANN ainsi que les élus, de nous accueillir et de nous soutenir dans nos actions. Nous l'encourageons également dans la continuité du petit marché artisanal proposant des produits régionaux car tout cela tend à donner une belle image conviviale au village.

*La présidente,*  
Dominique PRIEUR

# INSTALLEZ DES NICHOURS

Début 2014, à l'initiative des chasseurs, notamment de son Président, Claude VERNIER, une dizaine de nichours en bois pour les oiseaux ont été fabriqués par l'Association. Ces nichours sont destinés à être installés en hauteur dans la nature ou à proximité des maisons.



Le trou d'envol est semi-ouvert, convenant au troglodyte, au rouge-gorge ou à la bergeronnette. Cette installation peut contribuer à la préservation des espèces d'oiseaux en déclin. Acacio MARTINS LOPES a installé ces nichours sur des arbres. Le nichour doit être situé de sorte qu'il soit orienté entre nord, est et sud-est, en évitant les vents dominants et le plein soleil. Bien qu'on ait envie de voir les oiseaux s'installer dans votre nichour tout de suite, ceci est en fait assez rare. Les oiseaux préfèrent les « inspecter » d'abord afin de s'habituer au nichour et de s'assurer qu'il leur est convenable.

Parmi eux, le nichour installé sur un arbre dans l'espace de jeu des enfants de l'Accueil de Loisirs a été habité très rapidement par un couple qui y a construit son nid. La vue des nouveaux oisillons vaut vraiment la peine d'attendre ! Si vous installez des nouveaux nichours avant le commencement de la saison de reproduction (février) il y aura plus de chance qu'ils soient occupés. Quoi qu'il en soit, ne perdez pas l'espoir !



Les nichours sont disponibles en plusieurs formes et tailles pour répondre aux besoins des espèces différentes. Le diamètre du trou d'envol est le moyen principal de déterminer quelle espèce vous allez attirer à votre nichour.

Trou d'envol convenant particulièrement aux :

Ø 28 mm	petites mésanges comme la mésange bleue et noire
Ø 32 mm	mésanges plus grandes comme la mésange charbonnière et huppée
Ovale	moineaux friquets et domestiques, et rouges-queues à front blanc
Ø 34 mm	sittelles torche pot, moineaux friquets et domestiques et gobe-mouches noirs
Semi-ouvert	rouges-gorges, troglodytes (si le nichour est bien caché) et bergeronnettes

## **Positionner votre nichour :**

Généralement, la hauteur optimale pour votre nichour se situe entre 1,5 m et 5,5 m de haut. Pourtant, si vous avez beaucoup de chats dans les environs il est conseillé de placer le nichour encore plus haut.

Installer un nichour vous garantit des heures de joie, mais en plus, cela apporte une vraie contribution à la préservation de plusieurs espèces car les oiseaux ont de plus en plus de difficultés à trouver un site de nidification approprié.

**Aidez vos oiseaux de jardin en installant un nichour**

## LA LIAISON PIETONNE LOTISSEMENT THURIOT – AVENUE DU GENERAL DE GAULLE



Réalisée en son temps lors de la construction de ce lotissement, elle est très pratique pour les piétons qui peuvent ainsi se rendre au centre du village en toute sécurité, puisque la liaison est dévolue à la seule circulation piétonne.

Mais son entretien n'a été que limité. Des déformations assez conséquentes du profil sont apparues. Il devenait nécessaire de palier à ces défauts et de lui redonner une seconde jeunesse.

### *Chemin avant travaux*

Dans un premier temps, elle a été renforcée avec une couche de graves porphyriques pour lui redonner un profil régulier ; une couche de sable est venue en assurer la finition. Didier PAYGNARD et Mickaël CLEMENT, nos deux agents communaux, ont réalisé ce travail. Les matériaux ont été amenés sur place avec le tracteur communal et sa petite remorque en raison de la faible largeur du chemin. Les deux couches ont été soigneusement compactées avec notre patin vibrant.

### *Chemin après travaux*

Il restera à rénover les escaliers ultérieurement.



# BON APPETIT !

## Gratin de courgettes au fromage



Préparation : 15 minutes

Cuisson : 30 minutes

Moyen en calories

Bon marché

### Ingrédients pour 4 personnes

- 4 courgettes
- 1 gousse d'ail
- 2 brins de basilic
- 250 g de mozzarella
- 40 g de parmesan râpé
- 1 boîte de filets d'anchois à l'huile
- 6 cuil. à soupe d'huile d'olive
- sel, poivre

Rincez le basilic et pelez l'ail. Mixez-les avec sel, poivre et 4 cuillers d'huile pour obtenir une sauce verte.

Rincez les courgettes, découpez-les en fines tranches dans la longueur et faites-les dorer dans l'huile restante. Épongez-les sur du papier absorbant. Découpez la mozzarella en tranches.

Préchauffez le four th. 7 (210 °C).

Garnissez un plat à gratin en alternant des couches de courgettes et de mozzarella et en répartissant les filets d'anchois, de la sauce verte et du parmesan. Enfournez 30 min et servez dès la sortie du four.

## Bavarois au citron

Préparation : 20 minutes

Cuisson : 1 minute

Moyen en calorie

Abordable

### Ingrédients pour 4 personnes

- 3 œufs
- 20 cl de crème liquide
- 120 g de sucre
- 4 feuilles de gélatine
- 12 cl de jus de citron
- Le zeste d'1 citron non traité
- 2 cuillers à soupe de fécule



Réservez la crème au frais : elle doit être bien froide. Cassez les œufs en séparant les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec le sucre. Faites ramollir la gélatine dans de l'eau froide.

Râpez le zeste de citron. Faites chauffer le jus de citron sans faire bouillir. Versez sur les œufs et fouettez. Incorporez la fécule et le zeste de citron.

Égouttez la gélatine, pressez-la entre vos doigts pour l'essorer et incorporez-la aux œufs.

Fouettez la crème et incorporez-la aux œufs. Montez les blancs en neige et incorporez-les en soulevant la pâte. Versez dans un moule rond en silicone. Réservez 4 h au réfrigérateur.

# LE BICARBONATE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°26)

## Les utilisations du bicarbonate de soude.

### Dilué dans de l'eau

#### La santé, l'hygiène et le bien-être

##### *Fatigue*

Pour une bonne récupération, prenez un bain chaud additionné de 5 à 7 cuillerées à soupe de bicarbonate selon le volume d'eau. Plongez-vous-y une bonne vingtaine de minutes et détendez-vous. Ce bain possède la propriété de faciliter la récupération de l'effort, de soulager les courbatures et d'éliminer les toxines.

##### **Bon à savoir !**

Le bicarbonate de soude s'oppose à l'acide lactique, l'acide produit par l'activité musculaire qui est à l'origine des crampes et des courbatures.

##### *Haleine fraîche*

Pour avoir une haleine fraîche et agréable, prenez chaque jour un bain de bouche réalisé à partir d'une cuillerée à café de bicarbonate de soude diluée dans un verre d'eau froide ou légèrement tiédie.

##### *Maux de gorge*

Gargarisez-vous une fois par jour jusqu'à disparition des maux avec une solution réalisée à partir d'une cuillerée à café de bicarbonate de soude diluée dans un verre d'eau tiède à laquelle vous ajoutez une cuillerée à café du jus d'un citron frais pressé. Le citron est réputé pour calmer les maux de gorge et l'association du bicarbonate en renforce les effets calmants et aseptisants.

##### *Nez bouché*

Diluez une cuillerée à café de bicarbonate dans un bol d'eau légèrement tiédie ou à température ambiante (n'employez pas d'eau froide). Placez-vous au-dessus d'un lavabo et procédez ainsi : bouchez-vous une narine et en vous penchant au-dessus du bol, aspirez un peu d'eau par l'autre narine. Laissez doucement retomber l'eau dans le lavabo (pas dans le bol) et recommencez l'opération au moins trois fois pour chaque narine.

#### Les usages domestiques

##### **À retenir !**

Le bicarbonate de soude est un anticalcaire à utiliser chaque fois que vous voulez éviter ou combattre les méfaits et les inconvénients du calcaire.

##### *Boîtes plastiques alimentaires*

Mettez-les à tremper dans une solution faite de 4 cuillerées à soupe de bicarbonate pour un litre d'eau tiède. Augmentez les proportions selon vos besoins.

##### *Carrelage*

Remplissez d'eau chaude un récipient dans lequel vous diluez une tasse de bicarbonate de soude. Lavez vos sols, murs ou tables avec cette solution puis rincez à l'eau chaude ou tiède.

##### *Débouchage*

Pour éliminer tous les bouchons (surtout constitués de matières et dépôts gras) qui obstruent les canalisations, versez à l'endroit concerné une bonne tasse de gros sel et une de bicarbonate. Versez par-dessus un à deux litres d'eau que vous aurez fait bouillir au préalable.

(à suivre)

## SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JANVIER 2014

Facile

4	5	3	7	8	6	9	2	1
6	9	7	4	2	1	3	8	5
8	1	2	9	5	3	4	6	7
5	4	9	1	6	2	8	7	3
3	2	8	5	4	7	6	1	9
1	7	6	3	9	8	2	5	4
2	3	1	8	7	9	5	4	6
9	6	5	2	1	4	7	3	8
7	8	4	6	3	5	1	9	2

Facile

3	4	5	8	2	6	7	9	1
6	7	9	4	3	1	8	5	2
8	1	2	7	9	5	6	3	4
5	3	4	9	6	7	2	1	8
9	6	1	2	8	4	5	7	3
7	2	8	5	1	3	4	6	9
2	5	6	1	4	9	3	8	7
1	8	3	6	7	2	9	4	5
4	9	7	3	5	8	1	2	6

Moyen

9	8	3	2	4	5	6	7	1
4	5	6	8	1	7	9	3	2
1	2	7	9	6	3	4	5	8
2	6	1	3	5	8	7	9	4
7	3	8	4	9	6	2	1	5
5	4	9	7	2	1	8	6	3
6	7	2	1	3	4	5	8	9
3	9	5	6	8	2	1	4	7
8	1	4	5	7	9	3	2	6

Moyen

9	8	3	2	4	5	6	7	1
4	5	6	8	1	7	9	3	2
1	2	7	9	6	3	4	5	8
2	6	1	3	5	8	7	9	4
7	3	8	4	9	6	2	1	5
5	4	9	7	2	1	8	6	3
6	7	2	1	3	4	5	8	9
3	9	5	6	8	2	1	4	7
8	1	4	5	7	9	3	2	6

Difficile

2	4	3	6	1	7	5	9	8
5	6	7	9	2	8	4	3	1
9	8	1	4	3	5	2	6	7
3	5	8	2	4	9	7	1	6
4	7	6	1	8	3	9	5	2
1	9	2	7	5	6	8	4	3
7	1	4	5	6	2	3	8	9
6	3	9	8	7	4	1	2	5
8	2	5	3	9	1	6	7	4

Difficile

2	4	3	6	1	7	5	9	8
5	6	7	9	2	8	4	3	1
9	8	1	4	3	5	2	6	7
3	5	8	2	4	9	7	1	6
4	7	6	1	8	3	9	5	2
1	9	2	7	5	6	8	4	3
7	1	4	5	6	2	3	8	9
6	3	9	8	7	4	1	2	5
8	2	5	3	9	1	6	7	4

# GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2014

Facile

		6		5	9	1		7
		9	6	1			4	3
1	4	5	2		7			
7		2			6		1	
		8				9		
	9		3			4		6
			8		5	7	6	4
8	2			6	4	3		
6		4	7	9		2		

Facile

6			3	8				
9	1	7		4			3	8
4		3					5	
3	7					1	8	
1	2	5		6		7	9	4
	4	9				6	5	
	9					5		3
5	3			9		8	4	6
				3	4			7

Moyen

1		6	3	4		8	7	
		4				9		
9			7		1			4
2		5		8	7		4	
				9				
	8		1	3		5		9
3			5		6			8
		1				4		
	6	2		7	4	3		5

Moyen

			3	6	5	8		
7		8		4	2		9	5
	5		9				6	
			4					6
6	4						7	2
3					1			
	3				5		4	
1		6	8	3			2	7
			2	9	6		1	

Difficile

1			8		9			2
		5	6	4		1		
	6				7			
3					6	2		7
		8				4		
2		4	5					1
			3				2	
		3		9	4	7		
4			7		5			8

Difficile

	2	4		3				
	7						4	3
3		5		7			2	
		6	4					8
			9		8			
7					3	1		
	9			5		4		1
5	4						8	
				4		2	9	

# TABLE DES MATIERES

<i>Éditorial</i>	<i>1</i>
<i>État civil 1<sup>er</sup> semestre 2014</i>	<i>2 - 3</i>
<i>Le 11 avril 2014, Lucie FRELIN avait 100 ans</i>	<i>4</i>
<i>Merci</i>	<i>5</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 2<sup>e</sup> semestre 2013</i>	<i>6 - 16</i>
<i>La fiscalité de Roppe en 2013 par rapport aux autres communes</i>	<i>17</i>
<i>Le programme de sécurité routière pour 2014</i>	<i>18</i>
<i>10 juillet 2014 : une date désastreuse</i>	<i>19</i>
<i>Cérémonies patriotiques et militaires à Roppe</i>	<i>20 - 21</i>
<i>UNC : le mot du Président</i>	<i>22</i>
<i>Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014</i>	<i>23</i>
<i>A l'école maternelle et à l'école élémentaire</i>	<i>24 - 25</i>
<i>Partenariat IME - Conservatoire</i>	<i>26</i>
<i>Opération brioches : l'ADAPEI recherche des bénévoles</i>	<i>27</i>
<i>Fleurissement 2014 : une année pas comme les autres</i>	<i>28</i>
<i>Le CCAS communique ...</i>	<i>29</i>
<i>L'OPAH prolongée d'un an</i>	<i>30</i>
<i>Marché traditionnel le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois</i>	<i>31</i>
<i>L'actualité du Foyer Rural</i>	<i>32</i>
<i>Assistants familiaux et maternels du Territoire de Belfort</i>	<i>33</i>
<i>Installez des nichoirs</i>	<i>34</i>
<i>La liaison piétonne Lotissement Thuriot – avenue du Général De Gaulle</i>	<i>35</i>
<i>Bon appétit !</i>	<i>36</i>
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	<i>37</i>
<i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2014</i>	<i>38</i>
<i>Grilles de Sudoku de juillet 2014</i>	<i>39</i>
<i>Table des matières</i>	<i>40</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.

Si vous avez des propositions ou des remarques à nous faire, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

*Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.*

## ARTISANS - COMMERÇANTS

<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>	<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>	<b>BOULANGERIE PÂTISSERIE</b>	<b>CHAUDRONNERIE MECANOSOUDEURE</b>
<b>BORNAQUE Yannick</b>  4 rue de la Cotate  06 82 84 15 28 	<b>WELFELE Gérald</b>  5 rue de la Cotate  03 84 29 89 25  06 09 83 95 99 	<b>JACQUEL Julien</b>  31 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 90 18  Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H	<b>CLERC INDUSTRIE TECRIM INDUSTRIE</b>  8 rue de Phaffans  03 84 36 65 65  <a href="http://www.clerc-industrie.fr">www.clerc-industrie.fr</a> 
<b>CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION</b>	<b>COIFFURE</b>	<b>COIFFURE</b>	<b>CREPISSAGE</b>
<b>CSNP PIEMONTESE Nicolas</b>  4T rue du Stade  03 84 29 20 98  06 07 39 27 03 	<b>CELINE COIFFURE</b>  45 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 94 03 	<b>ESTIENNEY Luc</b>  12 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 87 02 	<b>GUL Metin</b>  6 rue de Vétrigne  03 84 29 87 96 
<b>DEPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VEHICULES</b>	<b>ENQUÊTES - RECHERCHES</b>	<b>EXPERTISE COMPTABLE</b>	<b>EXPERTISE COMPTABLE</b>
<b>JOSSERON DEPANNAGE</b>  1 avenue du Général De Gaulle  03 84 23 52 52  Lu-Ve 8H-11H45 13H30-18H	<b>ARPG GILLET Francis</b>  10 bis rue de Vétrigne  03 84 29 41 56  06 14 13 58 08  <a href="mailto:arpgf@hotmail.fr">arpgf@hotmail.fr</a>	<b>CF CONSEILS</b>  15 bis av. du Général De Gaulle  03 84 19 01 74  09 63 51 46 08 	<b>HB CONSEILS</b>  8 rue des Champs Fourchins  03 84 29 83 89 
<b>FERMETURES</b>	<b>FLEURISTE</b>	<b>GARAGE</b>	<b>GARAGE</b>
<b>FERMETURES VALBERT VALBERT Patrick</b>  bureaux à 90400 TREVENANS  03 84 29 47 16  06 08 54 19 53  <a href="mailto:patrickvalbert@hotmail.fr">patrickvalbert@hotmail.fr</a>  <a href="http://www.fermetures-valbert.com">www.fermetures-valbert.com</a>	<b>DIDIER FLEURS</b>  15 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 96 23 	<b>BOURLIER BELFORT</b>  1 avenue du Général De Gaulle  03 84 46 65 50  <a href="http://www.bourlier.fr">www.bourlier.fr</a> 	<b>GIRARD Nicolas</b>  21 rue du Stade  06 14 81 35 46 
<b>NETTOYAGE DE VEHICULES</b>	<b>PÂTISSERIE</b>	<b>PAVAGE TERRASSEMENT</b>	<b>PIZZAS AU FEU DE BOIS</b>
<b>GROSMAIRE EURL</b>  22 av. du Général De Gaulle Tunnel de lavage Auchan  03 84 58 01 72 	<b>BOULANGE DE LA BAROCHE</b>  15 avenue du Général De Gaulle  03 84 54 15 58 	<b>EST PAVAGE KARA Ismaïl</b>  23 avenue du Général De Gaulle  06 23 75 27 17 	<b>PIZZA PERFECT BATISTA Patrick</b>  place du Général Bigeard  06 64 26 33 24  Mercredi 17H30 - 21H
<b>PLATRERIE PEINTURE VITRERIE</b>	<b>PLATRERIE PEINTURE</b>	<b>PLATRERIE PEINTURE VITRERIE</b>	<b>POSE DE FERMETURES</b>
<b>GIRARD Philippe</b>  21 rue du Stade  03 84 29 86 41 	<b>ISORENS SARL FIKIL Irfan</b>  18bis av. du Général De Gaulle 	<b>RIBLET SARL</b>  27 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 87 90  07 60 06 05 11 	<b>A. N FERMETURES</b>  2bis rue du Stade  06 60 92 28 28  06 79 33 78 47 
<b>POSE DE FERMETURES</b>	<b>RESTAURANT PIZZERIA</b>	<b>STATION SERVICE</b>	<b>TRANSPORTS DE VEHICULES</b>
<b>ROCHER Philippe</b>  19 avenue du Général De Gaulle  09 53 95 43 44 	<b>LE VELOUTE</b>  39 avenue du Général De Gaulle  03 84 29 19 06  sur place ou à emporter, repas à domicile	<b>STATION MARGAINE</b>  74 bis av. du Général De Gaulle  03 84 29 88 43 	<b>TRANS INTER EUROPE</b>  rue de Phaffans  03 84 29 91 25 
<b>TRANSPORTS DE VEHICULES</b>			
<b>TRANSPORTS BLB BROGGI Raphaël</b>  64 av. du Général De Gaulle  06 81 75 78 63  <a href="mailto:transportblb@orange.fr">transportblb@orange.fr</a>			

